

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départs p <sup>r</sup> Cahors	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> m.
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 33 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 41 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 6 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> m.	2 45 s.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	9 50 —
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	Dép. p <sup>r</sup> Montauban 5 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> m. 3 20 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 28 Juin.

Le gouvernement vient de recevoir du Tonkin des nouvelles d'une certaine gravité et qui ont produit une vive émotion à la Chambre.

Le général Millot, télégraphie au ministre de la marine, à la date du 25 juin :

« Au mépris des traités, la colonne qui allait prendre la garnison de Lang-Son, a été attaquée dans un défilé, par 4,000 réguliers chinois.

« La colonne, composée de 700 hommes, dont 300 auxiliaires tonkinois, a conservé toutes ses positions et forcé l'ennemi à se retirer.

« J'envoie le général de Négrier, avec deux bataillons et deux batteries.

« Nos pertes s'élèvent à 7 tués et 42 blessés, dont 2 officiers. »

Le Conseil des ministres s'est assemblée à cette nouvelle.

Des ordres télégraphiques ont été immédiatement envoyés au général Millot, commandant le corps d'expédition, pour qu'il ait à suspendre le rapatriement des troupes qui étaient sur le point de rentrer en France, et à l'amiral Courbet, pour qu'il ait à rejoindre avec son escadre la division de l'amiral Lespès.

L'amiral Courbet, qui se trouve dans la baie d'Along, prendra le commandement des deux divisions combinées et il se concertera avec M. Patenôtre, qui est en route pour Tien-Tsin, en vue d'arrêter les mesures à prendre pour obtenir les satisfactions et les réparations qui seront jugées convenables.

Les journaux républicains indépendants, critiquent l'accord conclue entre MM. Ferry et Gladstone pour le règlement des affaires d'Egypte au profit de l'Angleterre.

Un journal dont on ne peut constater ni la sincérité des opinions républicaines ni la compétence en ces matières le *Journal des Débats*, s'écrie : « Il y aura certainement une explication devant la Chambre des députés. Il faudra déchirer le voile et obliger le gouvernement à nous dire

si, oui ou non, il admettra ou n'admettra pas qu'on mette en discussion la réduction du coupon de la dette égyptienne. Il faudra qu'il nous dise, sans réticence — car la diplomatie n'a plus besoin à l'heure où nous sommes de rien cacher sur ce point, — si la France est disposée à consacrer la banqueroute égyptienne et à y donner son assentiment. Il ne faut pas que le ministre des affaires étrangères puisse s'engager dans de pareilles conjonctures sans l'avis préalable et formel de notre Parlement. »

A toutes ces mauvaises nouvelles qui préoccupent l'opinion, vient encore se joindre l'apparition du choléra en France. Voici les dernières nouvelles reçues sur la marche du fléau :

Toulon, 26 juin.  
Situation ne s'améliore pas. Une brigade de cantonniers et de balayeurs commencent à nettoyer les ponceaux sous lesquels se voient un vase infecte et des débris de toutes sortes.

De grands feux sont allumés dans toutes les rues de la ville et des faubourgs pour purifier l'atmosphère. Les marchés sont déserts. La désinfection des locaux est faite par un sous-lieutenant commandant une escouade de cantonniers entretiennent la propreté des rues.

On prépare l'évacuation de la prison civile. Le procureur général d'Aix a télégraphié de ne plus envoyer d'appelants jusqu'à nouvel ordre devant la Cour.

La municipalité de Toulon vient de prendre un arrêté ordonnant la fermeture immédiate de tous les entrepôts d'os et de chiffons.

Marseille, 25 juin.

La municipalité a pris toutes les mesures en cas d'épidémie. L'ex-châ eau impérial recevrait cinq cents malades ; les convalescents seraient ensuite campés sur les pelouses.

Des quarantaines ont été établies pour les navires en provenance de Toulon et de la mer Rouge. De plus sérieuses difficultés se présentent pour arrêter l'épidémie par voie de terre.

Une affiche indiquera demain les mesures à prendre.

A la Bourse, la panique a arrêté les affaires. Le conseil sanitaire a prescrit de redoubler les précautions.

Par son ordre, dès le matin, la police de sûreté a inspecté les garnis. La visite continue rigoureusement.

On a distribué cette après-midi de l'acide phénique aux écoles avec les prescriptions nécessaires. Le temps reste beau.

Marseille, 26 juin.  
Vendredi on a constaté un cas de choléra sporadique. Une jeune fille de dix-huit ans est morte après quelques heures.

Un collégien arrivé de Toulon, est mort du choléra.

Le *Temps* reçoit de son correspondant la dépêche suivante :

Marseille, 26 juin.  
Le télégraphe vient de refuser une dépêche sous prétexte qu'elle était alarmante.

D'après le correspondant du *Temps*, on assure à Marseille qu'un mécanicien serait mort du choléra, en route, à bord de la *Sarthe*, et que ses vêtements n'auraient pas été brûlés.

Paris, 26 juin.  
Ce matin, une femme Paradis, cuisinière rue de Chaptal, 18, a été trouvée atteinte d'une forte indisposition. Le médecin appelé aurait constaté des symptômes cholériques.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 juin

LE CHOLÉRA.

M. Rouvier adresse au ministre du commerce une question sur le cas du choléra signalés à Toulon.

Quelle est la nature du mal ? Son étendue ? Quelles sont les mesures prises pour empêcher le fléau d'envahir le reste de la France.

M. le Ministre du commerce. — Il résulte des deux rapports adressés par les délégués du ministère

que l'épidémie date de douze jours environ. Le nombre de malades parmi les hommes de la troupe est peu considérable. Il est permis d'espérer que le choléra, dont le caractère n'est pas envahissant, serait le choléra nostras et non l'asiatique. Les personnes qui ont quitté la ville ne portent le mal dans aucun endroit.

Les délégués déclarent que toutes les mesures propres à enrayer le mal sont prises avec le plus grand zèle par les autorités et les populations.

Les rapports ont été soumis à M. le docteur Fauvel, si compétent en cette matière. Il est d'accord avec les délégués pour considérer que l'épidémie de Toulon n'est pas le choléra asiatique.

Toutes les précautions sont néanmoins prises. Si des mesures exceptionnelles deviennent nécessaires l'administration fera son devoir. (Très-bien !)

### HOSTILITÉS DE LA CHINE.

M. Ténot. — Est-il exact que la colonne française qui se disposait à occuper Longson, sur la frontière de la Chine et du Tonkin, ait été attaquée par des réguliers chinois ? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour réprimer la violation scandaleuse du traité de Tien-Tsin.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Le général Millot, par dépêche, a confirmé la nouvelle de cette agression.

Nos troupes ont subi des pertes assez sérieuses : elles ont eu sept morts et quarante-deux blessés. Elles gardent leurs positions. Des renforts ont été envoyés avec le général Négrier.

Le gouvernement a pris les mesures que commandait le respect des traités ; des explications ont été demandées à Pékin, et l'amiral Courbet a reçu l'ordre de se diriger vers le nord avec deux divisions de l'escadre. (Très-bien !)

### AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

M. Delafosse. — M. le président du conseil prêche la soumission et la résignation de la France en exaltant le désintéressement de l'Angleterre. Or, l'arrangement consacre la prépondérance de l'Angleterre et notre éviction de l'Egypte.

Les intérêts financiers de la France en Egypte sont considérables. Ces intérêts, aujourd'hui, sont menacés. Le contrôle a disparu. La commission de la dette est profondément modifiée ; l'extension de ses pouvoirs est illusoire. La présidence prépondé-

Si vous refusiez ?

— Oui, ça dépend de moi, que diable ! et je me suis rasé le menton ce matin comme d'habitude, ce qui signifie que personne ne peut se vanter de m'avoir jamais fait la barbe...

— Vous ne refuserez pas, si vous m'aimez, et je suis sûre que vous m'aimez...

— C'est vrai.

— Vous m'aimez à votre manière, une manière étrange et terrible, qui ne tient compte ni de l'indifférence, ni du mépris, du dégoût.

— Hein ?

— Une manière pour qui le succès justifie l'usage des moyens les plus criminels, les plus infâmes, les plus odieux...

— Citoyenne !

— La manière de la bête fauve, qui, ne pouvant faire sa proie de l'âme de sa victime, fait sa pâture du corps de celle-ci...

L'aubergiste se leva. Il se promena un instant par la chambre en soufflant. Puis, revenant s'asseoir en face de Denise et lui jetant le mauvais sourire du coquin pour lequel il n'est plus de vergogne.

— Eh bien, ma foi, vous l'avez dit : c'est comme cela que je vous aime. Chacun sa mode et ses façons. Mais si c'est en me cornant aux oreilles un tas de choses désagréables que vous espérez m'amadouer.

— Je n'espère pas plus vous fléchir que je n'ai l'intention de vous blesser, repartit la dentelière gravement. Je constate notre situation vis-à-vis l'un de l'autre. Vous me tenez par mon enfant et par Philippe ; je vous tiens par votre passion. Elle est la force de ma faiblesse. Voilà pourquoi,

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(58)

## L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

### LES ATRIDES DE VILLAGE

Ce geste machinal et l'espèce d'étonnement qui se peignit sur son visage donnèrent l'éveil à l'aubergiste. Il se retourna sur son siège.

Son œil inquiet franchit rapidement la croisée et fouilla le rideau de verdure qui allait s'étendre au-delà.

Mais ce rideau était redevenu immobile, et l'éclair de l'acier venait de s'éteindre dans le feuillage.

Joseph Arnould fit voler sa chaise :

— Qu'est ce donc, ma chère demoiselle ? demanda-t-il d'une voix câline.

Au lieu de répondre directement à la question, la sœur du lieutenant releva le débat sur le dernier mot du visiteur :

— Pour qu'il y ait accord entre nous, citoyen, il est d'abord indispensable que vous m'accordiez une grâce...

— Une grâce ?...

— Un surcis, si vous préférez...

Un surcis ?...

— Je veux embrasser mon fils avant notre mariage.

— Vous voulez ! vous voulez ! grommela l'aubergiste.

La jeune femme poursuivit :

— En outre, je désire que ce mariage n'ait lieu qu'un mois après celui de la Benjamine et de Philippe...

Joseph tressauta sur sa chaise :

— Un mois !... Meshuy ! vous n'y sentez point d'os, ma mie ! C'est sans doute pour gagner du temps !...

« Vous ne sentez point d'os ! » locution vosgienne qui signifie : « Vous ne vous gênez pas ! »

Denise rougit imperceptiblement... Le madré campagnard avait-il donc deviné sa pensée ? Gagner du temps ! Était-ce son but ? Espérait-elle qu'en retardant le sacrifice inévitable, quelque événement providentiel, quelque intervention, — soit divine, soit terrestre, — viendrait l'empêcher de l'accomplir ?...

La dentelière continua de la même façon ferme, réfléchie, mesurée :

— Rassurez-vous, Monsieur, le délai que je réclame a moins pour objet de me dérober que de me préparer à ce que vous exigez de moi. D'ailleurs, l'assurance que je vous donne n'est pas votre seule garantie.

Sa voix tremblait, mais son front conservait sa sérénité dans sa tristesse...

— Vous avez des gages certains...

— Certains, appuya le paysan, et je m'étonne

ante d'un commissaire anglais livre la caisse de la dette au gouvernement britannique en compromettant ainsi les intérêts des créanciers.

Quel sera le terme de l'occupation temporaire de l'Egypte par l'Angleterre ? L'évacuation ne se fera point comme on paraît l'espérer.

Si l'ordre est rétabli en Egypte, pourra-t-on demander à l'Angleterre d'abandonner une œuvre si bien commencée ? Si, au contraire, l'anarchie subsiste encore, il sera impossible d'arracher les troupes anglaises des bords du Nil. Voi à le triomphe de notre diplomatie. (Vifs applaudissements à droite).

L'union avec la Grande-Bretagne est certes précieuse ; mais il fallait la payer par l'abdication de la France ? L'Angleterre ne respecte que ceux qui se font respecter eux-mêmes. (Mouvement.).

L'Egypte succombe sous des charges nouvelles provenant de l'indemnité pour le bombardement d'Alexandrie et de la guerre du Soudan, dont les dépenses devraient être la charge de l'Angleterre ; car c'est à elle qu'en revient la responsabilité et non au gouvernement égyptien. (Très-bien.)

Le droit de réduction de la dette actuelle intéresse la France pour 1,200 millions. On ne saurait faire payer à l'épargne française les frais de l'intervention anglaise en Egypte. Puisque la principale cause du déficit est l'occupation anglaise, il faut commencer par statuer sur l'occupation.

Je demande donc au gouvernement qu'il aille à la conférence les mains libres. La Chambre rejette l'accord qui lui est soumis.

**M. le Président du Conseil.** — La critique de M. Delafoss n'apporte aucun élément qui puisse profiter à la France. C'est dans le langage qui vient d'être porté à la tribune qu'on pourra trouver à la Conférence des arguments favorables à l'Angleterre (Protestations à droite).

Si la France avait refusé d'aller à la conférence, il n'y aurait eu qu'un cri de réprobation. C'eût été dire à l'Angleterre de faire en Egypte ce qu'elle voudrait.

Nous avons obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir. La seule chose que nous ayons sacrifiée est le condominium. L'Egypte n'est ni anglaise ni française. C'est une terre européenne où la France joue le premier rôle.

La vraie thèse française n'est pas de convoiter l'Egypte, de la gouverner, de l'occuper militairement ; c'est de faire triompher le droit international. En abandonnant une chimère pour rentrer en Egypte en vertu d'un titre nouveau, nous acquérons un bénéfice certain. Il a été pris un engagement synallagmatique en vertu duquel la France ne s'engage pas à se substituer à l'Angleterre ; et celle-ci fixe le terme de son occupation. On conteste la valeur de ce dernier engagement, et l'on épilogue sur le texte anglais dont la clarté n'est peut-être pas complète (Mouvements divers).

Les intérêts financiers de la France en Egypte sont considérables, bien qu'ils ne puissent égarer les intérêts politiques. Le gouvernement les examinera à la conférence. Il reste libre de ses décisions.

La solution française est la neutralité de l'Egypte pour assurer la liberté du canal. C'est aussi le but que poursuit et qu'obtient l'Europe. L'Angleterre s'est engagée à présenter un double projet à ce sujet.

Cette fois on reconnaît que le gouvernement a conduit la politique française dans une voie sûre et féconde. (De maigres applaudissements accompagnent le président du Conseil à son banc).

**M. Soubeyran** dit qu'il est dangereux de laisser pendant trois ans l'Egypte entre des mains anglaises.

**M. Charmes** demande de surseoir jusqu'à la conclusion de la convention.

**M. Ferry** promet de soumettre la convention au Parlement ; il accepte l'ordre du jour pur et simple qui est voté à l'unanimité.

SENAT

Séance du 27 juin 1884.

Le Sénat décide que la discussion sur les affaires d'Egypte est renvoyée après la Conférence.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

CONSEILS UTILES

PRÉCAUTIONS A PRENDRE CONTRE LE CHOLÉRA

Nous croyons devoir reproduire les conseils suivants, formulés par les premiers médecins de Paris, au point de vue surtout des précautions à prendre, pour se mettre à l'abri du choléra :

**Conseil de M. Germain Sée.** — M. Germain Sée croit à une épidémie de choléra asiatique. Comme désinfectant, il conseille les préparations de mercure et d'iode, le sublimé corrosif, le protoiodure de mercure et l'iode en nature.

Comme traitement, les piqûres sous-cutanées de morphine.

Comme hygiène générale, ne rien changer à son régime ordinaire, éviter de séjourner dans les milieux contaminés.

**Conseils de M. Vulpian.** — Comme hygiène éviter tous les excès de table, d'alcool, etc. Supprimer de son régime les crudités, les salades. A cela près ne rien changer à ses habitudes.

Comme désinfectant, employer le sublimé corrosif. Il serait bon d'en précipiter, avant l'apparition du choléra, dans les fosses d'aisance. Dans les appartements, employer le phénol.

Dès qu'on se sentira atteint de diarrhée, si légère soit-elle, boire immédiatement dix gouttes de laudanum dans un verre d'eau sucrée. Une fois le mal déclaré, on le traitera par l'opium. Mais, si les absorptions sont trop difficiles aux malades, employer les injections sous-cutanées de morphine.

**Conseils de M. Pasteur.** — Se conformer à une hygiène dont le comité de salubrité fera connaître les règles. S'abstenir de boire de l'eau dès que la ville que l'on habite sera infectée. Consommer alors des eaux minérales depuis longtemps en bouteilles.

**Conseils du docteur Péter.** — Ne rien changer à ses habitudes, surtout si elles sont bonnes. Eviter toute espèce d'excès, surtout ceux de la prudence.

Ne pas prendre des fruits en excès, mais ne pas cesser d'en faire un usage modéré.

Eviter l'usage des boissons glacées. Dès qu'on sent un dérangement d'entrailles, y couper court aussitôt.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le conseil de préfecture a rendu, dans sa séance du 24 juin, les décisions suivantes :

Au repas de midi, le premier avait déclaré :

— Le Parisien est un fin bec. On va tâcher de lui décocher un civet. Il y a dans les fonds de Bugnéville un satané lièvre à moustaches à qui je ne serais pas fâché de fourrer une douzaine de grains de plomb dans le râble.

— Moi, avait ajouté le second, j'ai envie de taquiner l'ablette et de chagriner le goujon. Qu'on prépare la poêle à frire. Ça économisera la viande de boucherie.

L'un était remonté vers les bois. L'autre était descendu vers la rivière... Oui, mais tous deux s'étaient rejoints, vingt minutes plus tard, au pied du mur du parc, derrière le pavillon de Marc-Michel Hattier.

— Attention ! avait dit François à Sébastien, il s'agit de former à nous deux un particulier complet. Tu seras les yeux. Je serai l'oreille.

— Comment cela ?

— Tu vas te loger, n'est-ce pas, dans la futaie en face des fenêtres ouvertes ? Moi je me nicherais dans le lierre, au-dessus de ces mêmes croisées.

— Bon.

— Tu verras et moi j'entendrai tout ce qui se passera à l'intérieur de la maison.

— Fumeux ! Je saisis ton idée. C'est l'histoire de l'aveugle et du paralytique que j'ai lue dans les almanachs. L'aveugle porte le paralytique, lequel, en retour, le guide par les chemins.

François s'était gratté l'oreille. Ensuite, il avait demandé :

— Maintenant, es-tu toujours dans l'intention de régler le compte de Joseph, s'il manque à la promesse qu'il nous a faite, dernièrement, de

1° — Les sieurs Melou et consorts protestent contre les élections municipales de Saint-Médard-de-Presque, se basant sur ce que le maire n'aurait pas constitué régulièrement le bureau, et sur ce que l'urne n'était pas fermée à clef.

Le conseil de préfecture, en présence des observations catégoriques des membres du bureau et de la régularité du procès-verbal, a rejeté la protestation des sieurs Melou et consorts, qui n'ont pu, du reste, apporter aucune preuve à l'appui des faits par eux allégués.

2° — Les sieurs Bague et consorts protestent contre la décision du bureau qui n'aurait pas proclamé le sieur George Bouygue, le dimanche 4 mai, conseiller municipal de Bétaille.

Le conseil de préfecture, malgré la décision du bureau électoral, a proclamé conseiller le sieur Bouygue, se basant sur ce que le nombre des émargements étant supérieur au chiffre des bulletins trouvés dans l'urne, c'était d'après ce dernier chiffre que devait être fixée la majorité absolue et que, dans l'espèce, le sieur Bouygue avait obtenu cette majorité absolue.

3° — Le sieur Carbois proteste contre les opérations électorales de la commune d'Alvignac, se basant sur ce que le maire aurait autorisé trois électeurs à voter après l'heure fixée par l'arrêté préfectoral, malgré les observations d'un membre du bureau.

Le conseil a rejeté la protestation, à défaut de preuves de la part du réclamant.

4° — Les sieurs Guillard et consorts protestent contre les opérations électorales de Reilhaguet. (Une erreur aurait été commise par le bureau dans le calcul de la majorité.)

Le conseil a déclaré qu'il y avait déchéance, le protestataire n'ayant réclamé que le septième jour.

Dans la même commune, le conseil a rejeté la protestation du même réclamant au sujet de la nomination du maire. (Le protestataire se plaignait que les conseillers municipaux avaient écrit leurs bulletins dans la salle.)

5° — Les sieurs Arène et consorts protestent contre les élections municipales de Dégagnac. (L'urne contenait 19 bulletins de plus qu'il n'y avait de votants, trois électeurs n'avaient pas été admis à voter, n'étant pas inscrits sur les listes électorales.)

Le conseil a annulé les élections de Dégagnac, aucune des règles prescrites par la loi n'ayant été observées.

6° — Les sieurs Combettes et consorts, protestent contre l'élection du maire et de l'adjoint de la commune de Frayssinet-le-Gourdonnais, se basant : 1° En ce qui concerne le maire sur ce que celui-ci ne pouvait être proclamé conseiller municipal, ne pouvant être électeur dans la commune ; 2° En ce qui concerne l'adjoint qu'il est receveur-buraliste de la commune de Frayssinet.

Le conseil a rejeté la protestation en ce qui a trait à la nomination du maire qui remplissait toutes les conditions d'éligibilité ; mais il a annulé l'élection de l'adjoint, se basant sur l'incompatibilité de l'emploi de receveur-buraliste avec les fonctions d'adjoint.

7° — Les sieurs Arène et consorts protestent contre l'élection de M. Lasserre au conseil municipal de Frayssinet-le-Gourdonnais, qui ne remplissait pas les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 31 de la loi du 5 avril 1884.

Le conseil a décidé que M. Lasserre avait été régulièrement inscrit sur les listes électorales, qu'il remplissait toutes les conditions d'éligibilité et, en conséquence a rejeté la protestation.

8° — Le sieur Roudeyre, proteste contre l'élection du sieur Antoine Lafeuille, proclamé conseiller municipal de Mayrinhac-Lentour, se basant sur ce que le bureau avait annulé un bulletin annexé au procès-verbal qui portait le nom de Roudeyre, sans autre désignation, que par le fait de cette annulation il se trouvait n'avoir obtenu que 75 voix alors que son concurrent en avait obtenu 76 ; et tandis qu'en tenant compte du bulletin annulé il devait être proclamé étant plus âgé que son concurrent.

Le conseil de préfecture, estimant que le bureau avait annulé à tort le bulletin annexé au procès-verbal, bulletin portant le nom de Roudeyre, sans autre désignation, il est vrai ; mais, considérant que ce bulletin ne pouvait être attribué qu'au protestataire, seul candidat notoire de ce nom dans la commune, a infirmé la décision du bureau, a attribué le bulletin au protestataire, et, accordant à ce dernier le bénéfice de l'âge, l'a proclamé conseiller municipal de Mayrinhac-Lentour, à la place du sieur Lafeuille, dont l'élection a été annulée.

9° — M. Devès proteste contre la décision du bureau de la commune de Rouffilhac, qui, faisant entrer en compte pour le calcul de la majorité un billet entièrement effacé au crayon et annexé au procès-verbal, ne lui aurait pas permis de proclamer le protestataire.

Le conseil estimant que ce bulletin devait être considéré comme bulletin blanc, qu'il ne devait pas, par suite, entrer dans le calcul de la majorité, a proclamé M. Devès, conseiller municipal.

10° Sur les observations consignées au procès-verbal de l'élection de l'adjoint de la commune de Loupiac, le conseil de préfecture a proclamé adjoint, M. Mispoulet, qui n'avait pas été proclamé en séance.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 26 mai 1884.

Présidence de M. CALMON, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres, la *Revue des travaux scientifiques* tome IV, n° 3, où se trouve une note sur les phosphates de chaux du Quercy.

Il lit ensuite un compte rendu publié par le *Courrier de Tarn-et-Garonne* de la visite à Cahors de la Société archéologique de Montauban.

Un membre fait observer que ce document renferme des erreurs ; l'auteur a confondu entre eux plusieurs des monuments dont il parle.

M. Malinowski donne lecture d'un catalogue très complet des ouvrages, notices et brochures concernant les antiquités de Cahors. Ce travail indique les sources où peuvent puiser les savants qui s'occuperaient d'écrire une monographie de la ville ou simplement un guide à l'usage des étrangers.

M. Malinowski est invité à dresser sur le même plan un catalogue des œuvres scientifiques, historiques et littéraires dues à la plume d'écrivains du Quercy.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 juin 1884.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général, dépose les publications reçues, entre autres :

*Le poète Maynard*, par M. Henri Nadal ; *Le Feu-Follet*, n° 59 et 60 ;

M. Pouzergues lit ensuite une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique invitant la Société à lui faire connaître le texte des questions qu'elle jugerait à propos de voir figurer à

rape, les calzonerias et le sombrero des salteadores du Mexique ou des gambusinos de la Sonora, ils n'eussent point été déplacés sur le bord d'un torrent ou à la pointe d'une roche, dans ces romans de la savane dont les héros écorchent vifs les tigres, les chrétiens et le français !

Marianne avait recordé les deux jumeaux. La virago avait ses projets.

— Allez de l'avant, avait-elle dit. Pas l'ombre d'un risque à courir. Les braconniers du parc abominent notre aîné. Tout le monde s'imaginera que c'est l'un d'eux qui a fait le coup pour se venger. Pas vu, pas pris... Les balles, d'ailleurs, c'est comme l'argent, ça n'a pas de maître. De fil en aiguille, nous ne sommes plus que trois à partager l'héritage de la vieille. On s'arrange pour qu'elle ne nous le fasse pas longtemps attendre. L'auberge, le trésor, le château, le domaine, tout est à nous, tonnerre d'enfer ! et la dentelière vous restie !

— Bravo, bijou ! s'était exclamé l'un des frères, et nous la jouerons, la Denise, aux quilles, aux cartes ou au couteau !

— Je veux bien la jouer, avait grommelé l'autre ; mais si je perds, gare au gagnant !

C'était dans ces dispositions que les deux complices étaient venus prendre leur poste dans le parc.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

me soumettant aux conditions qu'il vous a plu de m'imposer, j'ai l'intime persuasion que vous accéderez à celle que je vous propose aujourd'hui.

Cette parole tranquille exaspérait Joseph. Mais ce dernier était une de ces natures qui s'irritent à blanc, sourdement, sans explosion. Ses tempêtes n'avaient ni éclairs, ni tonnerre. Son courroux grinçait et rampait.

— Enfin, mignonne, si cette condition ne me convenait point ?..

— Alors je vous plaindrais, monsieur ; car vous auriez à vous reprocher devant Dieu et devant les hommes, sinon devant votre conscience, l'extrémité suprême à laquelle vous me réduiriez.

— Et cette extrémité, quelle est-elle, je vous prie ?

Denise répondit :

— Mourir !

— Mourir ?..

— Ma vie n'est-elle pas tout ce que vous m'avez laissé, et auriez-vous la prétention de m'empêcher d'en disposer ?..

En ce moment, un léger bruit monta du bas de la fenêtre. C'était comme un froissement de feuilles foulées avec précaution.

XIII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

Une heure environ avant que le fils d'Agnes Chassard se mit en route pour les Armoises, ses deux cadets avaient quitté le Coq-en-Pâte. Sébastien avait le carnier à dos et le fusil sur l'épaule ; François était chargé de tout un attirail d'engins de pêche.

l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes en 1885.

M. Pézet analyse une brochure de M. Chasseloup-Laubat, intitulée *l'Enophite*.

Il dit qu'après avoir lu les divers rapports faits par les Sociétés des agriculteurs de France et de nombreux viticulteurs, il est resté persuadé que le traitement de M. Chasseloup-Laubat contre l'oïdium est d'une réelle efficacité. Cet agromome a fait plusieurs expériences sur les treilles et les vignes, et toutes paraissent avoir merveilleusement réussi.

« Le remède exige peu de frais. L'instrument dont on se sert pour l'appliquer est un pulvérisateur composé d'un récipient qui contient le liquide, d'une boule en caoutchouc pour produire sur le liquide des pressions saccadées et d'un tuyau pour diriger le jet sur les grappes malades ».

« L'application de ce procédé permet, dit M. Chasseloup-Laubat, la réalisation d'une économie de 60 à 65 p. 0/0 sur l'usage du soufre employé jusqu'à ce jour. Un seul traitement annuel est jugé comme suffisant ».

« On ne saurait trop encourager la vulgarisation d'un préservatif qui protégera des parasites cryptogamiques les quelques grappes que la terrible insecte nous dispute encore ».

« En outre, le remède dont nous parlons ne détruit pas seulement l'oïdium; il combat aussi, avec un égal succès, l'antracnose. Peut-être même agit-il ainsi contre le mildew et l'erinéum; — cette dernière question est à étudier ».

M. Malinowski lit une notice sur l'emploi des éléphants dans le service de l'artillerie.

« Depuis plusieurs années déjà, un spécialiste a traité cette question dans la « Revue des Deux-Mondes ». Il proposait d'amener en France les éléphants des Indes pour traîner les gros canons en temps de guerre. Mais cette idée a eu peu de succès comme n'étant pas pratique. Toutefois, elle serait plus applicable dans nos armées coloniales. La Cochinchine et le Tonkin, notamment, pourraient facilement se procurer ces pachydermes dans les ports de la Birmanie et du royaume de Siam. Nos soldats en ont capturé trois à Sta-Noi, preuve évidente que les Chinois les utilisent ».

M. Malinowski pense que les éléphants seraient une ressource précieuse pour notre colonie algérienne où ils seraient employés soit dans l'artillerie, soit dans l'agriculture; du reste, leur acclimatation dans ce pays ne présenterait aucune difficulté, puisque, du temps d'Annibal, ces animaux vivaient à l'état sauvage dans le nord de l'Afrique.

La séance est levée à dix heures.  
Le président, CALMON.  
Le secrétaire des séances, F. LAROUSILHE.

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE  
Examens du 23 juin

Candidats admis :

- M. Caussanel, instituteur à Soignolles.
- M. Cavalé, id. à Castelnaud.
- M. Planchon, id. à Frayssinet-le-Gél.
- M. Tauran, id. à Latronquière.

Le 3<sup>e</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne est arrivée à Montauban je di, après midi; il est reparti ce matin pour le camp de Montech.

Ce détachement va remplacer le bataillon du même régiment qui, ayant terminé ses exercices de tir à longue portée, rentre aujourd'hui à Cahors.

Les Enfants de Cahors.

Une nouvelle société musicale qui a pour titre, *Les enfants de Cahors*, (Harmonie) vient de se fonder à Cahors, sous la présidence de M. Talou, conseiller général.

On nous écrit de Lalbenque :

Les foires de Lalbenque, fixées depuis plus d'un an au dernier mardi de chaque mois, ont acquis une importance qui a déjà dépassé de beaucoup toutes les prévisions.

Mardi dernier, celle de la St-Jean, favorisée par un beau jour, a vu une affluente considérable venue du côté de Villefranche, de Montauban et de tous les points de la région.

Sur le nouveau foirail terminé depuis deux mois seulement, on comptait 345 paires de bœufs.

On ne comptait pas moins de 3.000 bêtes à laine, et la place était encombrée par une quantité prodigieuse de volailles, enlevée comme par enchantement.

Le cultivateur ne pouvant plus compter désormais sur le revenu de la vigne, se tourne avec raison, vers l'élevage du bétail, et notamment sur la basse-cour.

Mais la marchandise qui a eu cours par dessus tout, a été la laine. C'était d'ailleurs la foire dite de la laine. Il s'en est vendu plus de mille quintaux.

Nos foires vont devenir de plus en plus importantes : la position centrale de Lalbenque, la commodité de son marché, les routes nombreuses et bien tracées qui y amènent le passage du chemin de fer de Montauban à Brives, qui ouvre de nouveaux débouchés, la facilité que nous avons pour le pesage des bêtes grasses, tout enfin favorise un progrès qui va et qui ira toujours croissant.

Train de plaisir

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre région, pour Paris.

Ce train partira le mardi 8 juillet de Lalbenque à midi 9 minutes, de Cieurac à midi 18, des Sept-Ponts à midi 30, de Cahors à midi 55, et arrivera à Paris le mercredi 9 juillet à 10 h. 15 du matin.

Les prix sont fixés, aller et retour : 45 fr. 2<sup>e</sup> classe, — 32 fr. 3<sup>e</sup> classe.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 18 juillet, à midi 35.

BON EXEMPLE

Le ministre de l'instruction publique, dit le *Constitutionnel*, vient de faire un acte de justice auquel tout le monde applaudira.

Dimanche dernier, à Hérisson (Allier), deux instituteurs laïques ont suivi dans une voiture à âne, et d'aussi près que possible, la procession du Saint-Sacrement, en accompagnant de cris à l'âne, et de réflexions malsonnantes tout le cortège qui suivait.

Ces deux instituteurs, viennent d'être révoqués par le ministre de l'instruction publique.

CONSEIL DE GUERRE

Léonard Marselon, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, pour outrages par paroles et menaces envers son supérieur à l'occasion du service, a été condamné à cinq ans de travaux publics.

PRIX MONTYON

L'Académie française a décerné une médaille de vertu de 500 francs de la fondation Montyon la veuve Décremps, demeurant à Cènevières.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 21 au 29 juin 1884.

Naissances.

- Maury, Sylvain, rue Nationale, 30.
- Maten, Anaïs, grande rue Labarre.
- Marty, Léon, Boulevard Gambetta, 38.
- Desprat, Jean, à Cabessut.
- Canbrouze, Jean, Place de la Citadelle, 1.
- Bouyssou, Marie, à Artis.

Mariages.

- Bourrières, Jean, et Deilles, Catherine.
- Flulerand, Antoine, et Gaucher, Célestine.

Décès.

- Montagnac, Jeanne, s. p., 73 ans, rue Hébrand.
- Laucou, Anne, marchande, 49 ans, Impasse Dedrain, 2.

DÉPARTEMENT DU LOT

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1852, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1854, seront au premier janvier prochain, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la caisse des dépôts et consignations.

Les ayant-droit sont en conséquence, invités à faire avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Épargne, pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

- Noméro du registre matricule, 100 ;
- Nom et prénom, Oolié (Ursule) ;
- Domicile, Cahors ;
- Profession, servante ;
- Date de la dernière opération, 26 mars 1854 ;
- Nature de la dernière opération, remboursement ;
- Montant actuel du capital, 24 fr. 89.

A Cahors, le 27 mai 1884.

Le Caissier,

A. COMBES.

Certifié conforme aux écritures de la Caisse,  
Le Président du Conseil d'Administration,  
P.-F. SIRECH.

Dernières Nouvelles

Hanoï, 26 juin.

La garnison de Lang-Son, soutient la lutte depuis deux jours. Elle a eu dix tués et trente-trois blessés.

Le général Négrier, avec des renforts, a rejoint la colonne à deux kilomètres en arrière de Bak-Lé : il attend des instructions.

10,000 réguliers chinois sont entre Lang-Son et Bak-Lé.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infailible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomacalique anti-cholérique Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50.

Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

BOURSE — Cours du 28 juin.

3 0/0 .....	76 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	78 60
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 80
4 1/2 0/0 1883.....	106 85

Dernier cours du 27 juin.

Actions Orléans.....	1,292 50
Actions Lyon.....	78 60
Obligations Orléans 3 0/0.....	373 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	304 50
Obligations Lombardes (jouissance .....	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	331 75

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 Juin.

Le marché semblait en bonne voie de se remettre de la vive émotion qu'il avait ressentie à la nouvelle de l'apparition du choléra à Toulon. L'épidémie est en décroissance, et on peut, aujourd'hui sérieusement espérer qu'elle ne fera pas de nouveaux progrès, et qu'en tout état de cause, elle restera localisée. Déjà hier, quelques rachats avaient été effectués qui avaient suffi, non seulement à enrayer la réaction, mais même à regagner une partie du terrain perdu. Aujourd'hui, tout paraît remis en question, car la Bourse a une physionomie très hésitante.

Ce qui vient de se passer mérite de fixer l'attention de la spéculation. Les acheteurs ont pu voir combien étaient fragiles es bases sur les quelles ils avaient édifié le dernier mouvement de hausse et avec quelle facilité le terrain se déroba sous leurs pieds. Aussi, ce qu'ils ont de mieux à faire pour le moment, c'est de travailler à la consolidation des prix acquis et s'avancer lentement, en prenant soin de s'assurer une retraite facile au cas où un événement imprévu les mettrait dans la nécessité de revenir en arrière.

La Rente 3 0/0 se négocie à 77.35; l'Amortissable à 79.15 et le 4 1/2 à 107.42.

L'Italien est également moins tenu; il se traite à 95.70; on ne sait pas encore si les conventions avec les chemins de fer pourront être votées avant les vacances.

L'Égypte vaut 292. On annonce que M. de Bignon est nommé conseiller général financier du gouvernement français auprès de la conférence.

La banque de France est ferme. Dans sa séance d'hier, le conseil général de la banque a fixé le dividende des actions pour le premier semestre à 177.32 brut, soit à 134 impôt déduit.

Les actions des autres institutions de crédit sont délaissées. La Banque d'Escompte cote 515; le Crédit Lyonnais est très offert à 547; l'année en cours ne s'annonce pas, pour cette institution, comme devant être plus fructueuse que l'année passée; le Crédit mobilier espagnol est aux environs de 175; c'est un prix élevé pour une valeur sur laquelle l'ère des dividendes semble close pour bien longtemps.

Une Nouvelle affirmation.

« Paris. — Vous pouvez publier les lignes suivantes : Je me sentais des maux d'estomac, ma digestion était difficile; quand j'ai entendu parler de vos Pilules Suisses, je vous en ai demandé une boîte à 1 fr. 50, puis une 2<sup>e</sup>, puis une 3<sup>e</sup>; j'affirme que ce traitement m'a parfaitement réussi, et que maintenant je me porte bien mieux. J'en ai fait part à plusieurs personnes qui suivent également ce même traitement, et qui, comme moi n'ont qu'à s'en louer ».

» H. PICAULT, boulevard St-Marcel. »

Lecteur! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la croix blanche sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

HERNIES

Guérisons radicales par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le dimanche 29 juin, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel de la Poste.

Ensuite à Montauban, le 30 et 1<sup>er</sup> juillet, Hôtel de l'Europe.

M. MARIE revient visiter ces villes tous les six mois : Cahors, le 29 au 30 décembre prochain; Montauban, le 31 au 1<sup>er</sup> janvier.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

Prime du Journal du Lot

Par suite d'un traité spécial avec une des premières maisons de Paris, le *Journal du Lot* est en mesure d'offrir à ses lecteurs habituels :

UNE SPLENDIDE

Carte de France

soigneusement coloriée, à six teintes différentes, par les procédés chromolithographiques les plus récents.

Elle mesure 1<sup>m</sup> 30 de largeur sur 1 mètre de hauteur. Outre les divisions géographiques, administratives, commerciales, militaires, etc., cette carte contient un tableau synoptique des richesses agricoles de la France et des colonies; — de plus, les cartes de toutes les Colonies françaises, ainsi qu'un plan de Paris et des environs.

Cette carte est la plus grande de celles qui ont paru en une seule feuille. Elle a été récompensée aux Expositions universelles de Paris et de l'Étranger et par les Sociétés savantes (16 médailles, dont 3 grandes médailles d'or et la médaille unique de vermeil).

D'une valeur commerciale de 12 francs, la Grande Carte de France est vendue exceptionnellement 6 francs par notre éditeur.

Nous, nous l'offrons, prise dans nos bureaux, à 3 francs à tout lecteur du *Journal du Lot*.

Pour les demandes, adresser un mandat à M. le directeur du *Journal du Lot*, et joindre 1 franc en plus pour recevoir franco et à domicile.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs :  
1<sup>o</sup> La même carte, collée sur toile, pièce avec étui doré, pour bibliothèques, au prix de 7 francs, au lieu de 15, prix commercial;  
2<sup>o</sup> La même carte, collée sur toile, vernie, montée sur gorge et rouleau, avec attaches en cuivre, 10 francs, au lieu de 25, prix commercial.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE 25 MILLIONS  
Constituée par Actes des Autorités législatives de Canada  
ÉMISSION

de 15,000 Obligations de 500 fr., rapportant 25 fr. par an  
Nets de tous impôts actuels

L'intérêt annuel sera payé par semestre les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, à raison de 12 fr. 50 nets à Paris et en dollars, au change du jour, à Québec et Montréal. Remboursement à 500 fr. en 50 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1885

PRIX D'ÉMISSION : 466 FR. 50  
(Jouissance 1<sup>er</sup> Juillet 1884)

Payables : 40 Fr. » en souscrivant.  
126 » 50 à la répartition.  
100 » » du 1<sup>er</sup> au 15 septembre.  
150 » » du 1<sup>er</sup> au 15 novembre.

Faculté, à toute époque, à partir de la répartition, d'escompter à 5 % les versements ultérieurs.

Moyennant le versement intégral de 462 FR. 50  
On peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un droit de préférence dans la répartition.

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40 %, sans compter la prime du remboursement au pair.

On souscrit : JEUDI 3 JUILLET  
(1<sup>er</sup> dès à présent par correspondance)

A la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, à Paris;

AU CRÉDIT LYONNAIS, 19, b<sup>d</sup> des Italiens, à Paris et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des 15,000 Obligations à la cote de la Bourse.

Une loi naturelle.

A la même époque où a lieu la chute des feuilles, on remarque une recrudescence de la chute des cheveux. Le printemps reverdira nos campagnes; malheureusement il ne réparera pas pour l'homme « des ans irréparables outrages. » C'est à la *Lotion Régénératrice du Dr Saïdi*, qu'il faut demander de corriger la nature. Elle seule peut arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et recouvrir d'une chevelure épaisse les crânes dénudés. On trouve cette eau merveilleuse, par flacons de 3 francs à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

MIDI A SA PORTE

Tableau-Indicateur pour régler exactement sa Montre au soleil pour tous les jours de l'année présente et de celles à venir.

Prix : 45 cent. en mandat ou timbres-poste.

Nul ne peut se flatter de posséder une montre donnant l'heure exacte, s'il ne peut comparer l'heure qu'elle indique à midi, avec celle marquée sur notre Tableau-Indicateur.

Ceux-là même qui possèdent un cadran solaire n'ont pas l'heure que doit marquer une montre bien réglée, et cela, parfois, à un quart-d'heure près en plus ou en moins.

Pour recevoir, par retour du courrier et franco ce beau tableau utile, calculé avec une justesse rigoureuse, il suffit d'adresser trois timbres-poste de 15 centimes (ou un mandat) à M. Paul Plédran, imprimeur-éditeur, quai Cassard, 5, à Nantes.



RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS. **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA **DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE** TOUTES LES SAISONS  
les **Vêtements confectionnés**  
et les **CHEMISES** sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.  
On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

**MACHINES A COUDRE**  
POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>  
**G. DESPRATS, Successeur**  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance  
**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.  
JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**VINS A DOMICILE**

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE**  
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

**LÉONARD PAUPIER**

84, Rue Saint-Maur, à PARIS  
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



Bascule Romaine au 100<sup>e</sup>, renforcée.



Pont à Bascule pour Voitures et Wagons.



Balance-Basculé au 10<sup>e</sup>.



Brouette à coffre tout en fer.



Petits Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels.



Brouette à Basculé tout en fer.



**L'ÉCLIPSE**  
Moulin à Vent

LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES  
Pour Irrigation, Elévation d'Eau, Submersion

**NORIAS-CHAPELET**  
à manège et à bras depuis 50 fr.

**BEAUME, Constructeur breveté s.g.d.g.**  
à BOULOGNE, près PARIS

**BAYLES, Opticien**

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

**A VENDRE**

PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Au Camp de las Monges, faubourg Cabessot. — Situation agréable. — Prix modéré.

S'adresser pour renseignements et pour visiter, à M<sup>e</sup> Lascazes, notaire à Cahors, successeur de M<sup>e</sup> Logan.

**ÉPICERIE FINE**

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**Eaux Minérales**

De CRANSAC (Aveyron).

Souveraines contre les maladies du foie et de la rate. — Gastralgies. — Hypochondrie. — Fièvres intermittentes rebelles. — Affections vermineuses. — Constipation.

Grande analogie avec Pulna, Sedlitz, Seidschuts et Kinsingen.

Etuves naturelles.

Caisses de 30 bouteilles capsules. 18 fr.

— 20 bouteilles..... 14 fr.

S'adresser à M. Dupuy, régisseur à Cransac (Aveyron).

**Eaux-de-Vie, COGNAC**

ET GRANDE FINE CHAMPAGNE

La Maison L. VITET & C<sup>e</sup>, de Jarnac-Cognac (Charente), demande un bon REPRÉSENTANT sur la place de Cahors.

Bonne remise « Références ».

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**CAVILLE**

PÉDICURE-SPECIALISTE

5, Rue Rempart-Truelle, 5, AGEN

GUÉRISON INSTANTANÉE ET RADICALE

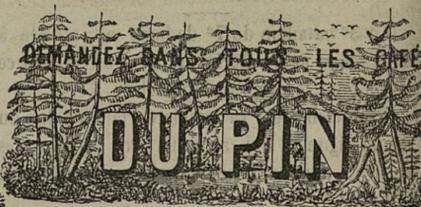
Des Cors aux Pieds, Durillons, Œils de Perdrix, Ongles incarnées.

SANS LA MOINDRE DOULEUR

M. CAVILLE se rend à domicile.

Chez M. BESSIÈRES, rue Nationale, numéro 5, en face la Halle, Cahors.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**DICTIONNAIRE**

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBAREU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE**

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES**

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLÉAU**

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 20 par la poste.